

## Réunion du 02 Avril 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **mercredi 2 avril**, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25/03/2025

Présents : MM. ROUANNE Hervé, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, JAMMET Nicolas, REVEILLER Michel, CHIEZE Adrien, BROUSSE Michel, M. CHAMBON Mathieu, M. TEULIERE Jérôme, ESTRADÉ Jeanine.

Absents : M. COUSQUE Cyril

### 2025-018 – Vote du Compte Financier Unique 2024 Service de l'Eau

Membres	11	Présents	10	Procurations	00	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	----	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service de l'Eau de la Commune de Goules ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du service de l'Eau de la Commune de Goules ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du service de l'Eau de la Commune de Goules
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 2025-019 – Budget Eau – Affectation du résultat d'exploitation 2024

Membres	11	Présents	10	Procurations	00	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	----	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	82 699.79 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	134 667.28 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/24</b>	
Soldes d'exécution de l'exercice	44 834.30 €
Résultat antérieurs	134 667.28 €
Solde d'exécution cumulé	179 501.58 €
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2024</b>	

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/24</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	179 501.58 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent de financement total ...	179 501.58 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	22 204.81 €
Résultat antérieur	82 699.79 €
<b>Total à affecter</b>	<b>104 904.60 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	104 907.60 €
<b>Total</b>	<b>104 904.60 €</b>

### 2025-020 – Vote du Compte Financier Unique 2024 Service Assainissement

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service de l'Assainissement de la Commune de Gouilles ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du service de l'Assainissement de la Commune de Gouilles ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du service de l'Assainissement de la Commune de Gouilles

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2025-021 – Budget Assainissement – Affectation du résultat d'exploitation 2024**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	3 060.42 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	26 001.27 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/24</b>	
Soldes d'exécution de l'exercice	656.41 €
Résultat antérieurs	26 001.27 €
Solde d'exécution cumulé	26 657.68 €
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2024</b>	
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/24</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	26 657.68 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent de financement total ...	26 657.68 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	3 497.18 €
Résultat antérieur	3 060.42 €
<b>Total à affecter</b>	<b>6 557.60 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	6 557.60 €
<b>Total</b>	<b>6 557.60 €</b>

**2025-022 – Vote du Compte Financier Unique 2024 Commune**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Goules ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Goules ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Gouilles

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 2025-023 – Budget Primitif Commune – Affectation du résultat d'exploitation 2024

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	180 387.07 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	986 883.52 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/24</b>	
Soldes d'exécution de l'exercice	176 554.45 €
Résultat antérieurs	986 883.52 €
Solde d'exécution cumulé	1 163 437.97 €
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2024</b>	
Dépenses d'investissement	91 708 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	- 91 708 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/24</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	1 163 437.97
Rappel du solde des restes à réaliser	- 91 708 €
Excédent de financement total ...	1 071 729.97 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	171 883.06 €
Résultat antérieur	180 387.07 €
<b>Total à affecter</b>	<b>352 270.13 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	€
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	200 000 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	152 270.13 €
<b>Total</b>	<b>152 270.13 €</b>

### 2025-024 – Subventions aux Associations 2025

Membres	11	Présents	10	Procurations	00	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	----	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner les subventions aux Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- vote les subventions suivantes aux associations :

. Gouilles Animation : organisation de la Fête Votive .....	850.00 €
. Société de Pêche « la Gaule de la Maronne » .....	220.00 €
. Syndicat des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Carbonnières .....	550.00 €
. USEP ZAPP de Mercoeur .....	1108.00 €
. Association des Forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat .....	100.00 €
. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze .....	35.00 €
. A F M Téléthon .....	150.00 €
. Association Touristique des Gorges de la Cère .....	1140.00 €

. Association Familiale Rurale du canton de Mercœur .....	100.00 €
. Association des Chevaux Lourds de la Xaintrie .....	50.00 €
. Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze .....	30.00 €
. Comice Agricole du canton de Mercœur .....	388.00 €
. Croix Rouge Française .....	30.00 €
. Fédération des Associations Laïques de la Corrèze .....	30.00 €
. Restos du Cœur .....	50.00 €
. Société Protectrice des Animaux .....	500.00 €
. Association le Fil des Aidants .....	100.00 €

. Divers à préciser par délibération séparée ..... 2 198.00 €  
**- dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget communal.**

#### 2025-025 – Aides Sociales 2025

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

1°) décide d'attribuer les dons et secours suivants pour l'année 2025 :  
 - **100.00 €** pour chaque naissance ou adoption domiciliée dans la Commune,

2°) dans un souci de soutien associatif, souhaite organiser à destination des personnes âgées une soirée festive (crêpes ou repas ou animation diverse) et prévoit une somme de 500.00 € à l'article 623.

#### 2025-026 – Avenant contrat simplifié de maîtrise d'œuvre – Aménagement Aire d'Accueil Touristique

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal de la nécessité de prendre un avenant au contrat simplifié de maîtrise d'œuvre pour la continuité du suivi des travaux d'aménagement du bâtiment de l'Aire d'Accueil Touristique par l'Architecte.

Le bureau d'études SIBEO n'ayant pas terminé sa mission, la somme de 1 710 € hors taxe qui aurait dû lui être réglée sera rajoutée aux honoraires de M. Jean MOULY, Architecte. Ce complément correspond à l'inflation de janvier 2022 à mars 2025, mais sert aussi à rémunérer M. Jean MOULY qui doit palier à l'absence du bureau d'études SIBEO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve** cet avenant au contrat simplifié de maîtrise d'oeuvre,
- **autorise le Maire** à signer l'avenant correspondant, et à engager les dépenses correspondantes,
- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2025 Programme 75.

#### 2025-027 – Consultation des devis des entreprises – Aménagement du bâtiment Aire d'Accueil Touristique

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les divers devis des entreprises consultées pour l'aménagement du bâtiment Aire d'Accueil Touristique pour le lot 6 Menuiseries, le lot 7 Plâtrerie/Peinture, le lot 8 Revêtement/carrelage et le lot 9 Plomberie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de retenir les propositions mieux-disantes pour les lots suivants :

- LOT 6 : Menuiseries – Ets Marc EYMA pour :	1 731.00 € H.T
- LOT 7 : Plâtrerie/Peinture – SAS Stéphane BAC pour :	24 140.97 € H.T
- LOT 8 : Revêtement/Carrelage – ESCURE-BATIFOUYE pour :	6 257.68 € H.T
- LOT 9 : Plomberie – Ets Bernard FRANY pour :	13 144.00 € H.T

- prévoit le financement sur le budget principal de la commune 2025, programme 75.

**2025-028 – Projet bâtiment Aire d’Accueil Touristique - Demande de subvention au Conseil Départemental**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

La commune sollicite l’aide du Conseil Départemental pour le projet « Aménagement du Bâtiment Aire d’accueil Touristique » dont le coût prévisionnel est estimé à 54 398.65 € HT soit 65 278.38 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

**Financement public :**

Département (20 %)..... 10 879.73 € H.T

Région « Leader »..... 25 000.00 €

**Autofinancement :**

Fonds propres ..... 18 518.92 € H.T

**TOTAL H.T 54 398.65 € H.T**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 54 398.65 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention du Département de la Corrèze mentionné dans le plan de financement.

**2025-029 – Vote du Budget Primitif de la Commune 2025**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner le projet de Budget Principal de la Commune établi selon la nomenclature M 57, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d’Investissement .....1 464 909.50 €
- Dépenses et Recettes d’Exploitation ..... 710 564.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide d’adopter le budget principal 2025 qu’il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après avoir procédé à l’examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures

**2025-030 – Vote du Budget du service de l’Assainissement 2025**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l’Assainissement établi selon la nomenclature M 57, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d’Investissement ..... 33 438.68 €
- Dépenses et Recettes d’Exploitation ..... 22 827.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d’adopter le Budget 2025 du Service de l’Assainissement qu’il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l’examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

**2025-031 – Vote du Budget du service de l’Eau 2025**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l’Eau établi selon la nomenclature M 57, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d’Investissement ..... 194 399.38 €
- Dépenses et Recettes d’Exploitation ..... 143 285.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d’adopter le Budget 2025 du Service de l’Eau qu’il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l’examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

**2025-032 – Taux d’imposition des Taxes Directes Locales pour 2025 – Annule et remplace la n°2025-015**

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner la notification de la fiscalité directe locale pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **vote les taux d’imposition** tels qu’ils figurent dans le tableau suivant :

Désignation de la Taxe	Taux 2024	Taux 2025	Variation du taux	Base d’imposition notifiée	Produit attendu
<b>Taxe foncière bâtie</b>	38.24	38.24	+0 %	434 900	166 306
<b>Taxe foncière non bâties</b>	61.88	61.88	+0 %	41 300	25 556
<b>Taxe d’habitation</b>	7.65	7.65	+0 %	109 400	8 369
<b>Total</b>					<b>200 231</b>

Feuillet de clôture contenant la délibération n° 2025-018 à 2025-032 établie sur 07 pages.